



VILLE DE MELUN

**ARRETE MUNICIPAL n° 2018.895 du 17/07/18**

**OBJET** : Arrêté portant organisation de la Réserve Communale de Sécurité Civile

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MELUN,**

VU le CGCT, et notamment ses articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 issus de la loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004 ;

VU la délibération N° 2018.06.27.113 du Conseil Municipal en date du 20 juin 2018.

**- ARRETE -**

**Article 1** –

Il est institué dans la commune de Melun une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

**Article 2** –

La mission de la RCSC est d'apporter, dans le champ des compétences communales, son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus sur le territoire de la commune de Melun ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

**Article 3** –

L'organisation et le fonctionnement de la réserve communale sont déterminés par un règlement intérieur qui sera approuvé par arrêté du Maire.

**Article 4** –

Tout habitant de la commune a vocation à pouvoir être intégré, sur la base du bénévolat, à la réserve communale. Il y est admis par décision du Maire mentionnée à l'article 5. Cet engagement est formalisé par la signature conjointe d'un acte d'engagement à la réserve.

**Article 5** –

Madame Patricia Astruc-Gavalda, Adjointe au Maire, est chargée, sous l'autorité du Maire, d'organiser et de diriger l'action de la réserve communale. Elle reçoit délégation afin de signer avec chacun des réservistes l'acte d'engagement à la réserve.

**Article 6** –

Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- La Préfète du Département de Seine-et-Marne
- Le commissaire Divisionnaire de Police de MELUN
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Le Commandant de la Brigade des sapeurs-pompiers de MELUN
- Le Directeur Général des Services de la Ville de MELUN
- Le Directeur Général des services Techniques de la Ville de MELUN
- Le Directeur de la Police Municipale de MELUN

Fait à Melun, le 17/07/18

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20180701-133778-AR-1-1

Le Maire,  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Melun Val de Seine,

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/18

Publication :



Louis Vogel,